



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments  
historiques

### **Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la ferme du Tilleul à Sainghin-en-Mélantois (Nord)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II et notamment l'article R 621-54 portant inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques ;

Vu l'article 4 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles relatif à la conférence territoriale de l'action publique ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2017 portant formation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 10 avril 2018 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la ferme du Tilleul à Sainghin-en-Mélantois (Nord), dite aussi Cense de l'Estrée, présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage d'un ensemble agricole rural préservé, exemple de ferme au carré typique de la région lilloise ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : - Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité la ferme du Tilleul y compris le mur de clôture comme repéré sur le plan annexé à l'arrêté, située 179 rue du Maréchal-Leclerc à SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS (Nord), sur les parcelles n°48 et 2123, figurant au cadastre section B, appartenant à la MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (n° SIREN 245 900 410) par acte du 29 novembre 2016 passé devant Maître Stéphanie SANVOISIN-LEFEBVRE, notaire, 2 rue de la Justice à VILLENEUVE-D'ASCQ (59650), et publié au service de la publicité foncière de Lille 2<sup>e</sup> bureau le 5 décembre 2016 sous le numéro de volume 2016P13799.

ARTICLE 2 : - Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 3 : - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le

**- 9 AOUT 2018**

Pour le Préfet de Région,  
Le directeur régional  
des affaires culturelles,  
Marc DROUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Drouet', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes the date '2018' written vertically.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments  
historiques



Arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
de la ferme du Tilleul à Sainghin-en-Mélantois (Nord)

PLAN ANNEXÉ



